

DETERMINATION MUNICIPALE SUR LE POSTULAT DU GROUPE DES SOCIALISTES, VERTS, POP ET INDEPENDANTS "POUR UNE ANALYSE THERMOGRAPHIQUE AERIENNE DES BATIMENTS", DEPOSE ET DEVELOPPE LE 3 MARS 2010

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le 3 mars 2010, au nom du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants, M. Frédéric Ambresin a déposé un postulat "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments".

2 EXPERIENCES MENEES A VERNIER ET MEYRIN

En 2009, les Villes de Meyrin et Vernier ont eu recours au procédé de la thermographie aérienne permettant de mettre en évidence de manière visuelle les déperditions de chaleur.

L'objectif principal d'une analyse thermographique à l'échelle communale est de mener une action de sensibilisation aux pertes d'énergie et de promotion de l'assainissement des bâtiments. Les communes de Meyrin et Vernier avaient pour objectifs de :

- mettre à disposition un outil de planification et d'aide à la décision pour promouvoir et développer des campagnes d'isolation des bâtiments pour les propriétaires privés, les régies, les entreprises et l'administration publique;
- conduire une opération de communication et de sensibilisation sur la thématique de l'assainissement des bâtiments;
- instaurer un dialogue avec les différents acteurs du secteur immobilier.

L'opération "photographique" a consisté en un survol de la totalité des deux territoires communaux avec des prises de vues verticales, et des prises de vues latérales à basse altitude sur une sélection de bâtiments pour une mise en évidence des déperditions thermiques des façades¹.

Au total, plus de 15'000 clichés infrarouges ont permis d'établir une carte infrarouge et une thermicarte². Avec ce matériel, une exposition présentant les résultats de l'opération a été organisée en octobre 2009 et, en parallèle, un espace info-énergie permettait d'obtenir des informations sur les aides financières et les possibilités de soutien. De plus, les deux villes mettaient à disposition des propriétaires les images infrarouges de leur(s) bâtiment(s).

Le coût de cette opération s'est élevé à CHF 80'000.00 (pour les deux communes).

¹ Les prises de vues latérales permettent une analyse plus précise.

² Représentation simplifiée de la carte infrarouge, isolant l'information à l'échelle des bâtiments.

3 BILAN DES THERMOGRAPHIES A MEYRIN ET VERNIER

La thermographie aérienne a confirmé les hypothèses préalablement émises par les administrations communales sur la base de la typologie des bâtiments et de leur année de construction.

L'analyse thermographique de ces territoires communaux a permis d'établir une première image visuelle, globale, et facile d'accès. Néanmoins, il ne s'agit que d'une première étape optionnelle qui doit être suivie d'une analyse spécifique et plus pointue afin de permettre l'assainissement des bâtiments.

Au niveau de la population et en terme de bilan de la campagne, le nombre de propriétaires à Vernier ayant demandé une image infrarouge de leur(s) bâtiment(s) se monte à 200, mais le nombre d'assainissement découlant de cette campagne reste inconnu (impossibilité de faire un suivi direct).

4 DEMARCHE ENTREPRISE PAR LA MUNICIPALITE DE MORGES

Dans le but de réduire les coûts d'une telle opération, contact a été pris avec les communes avoisinantes. Il a ainsi été demandé aux Municipalités de Chigny, Echichens, Lonay, Préverenges et Tolochenaz de se prononcer sur la possibilité de mener conjointement un projet de thermographie aérienne.

Les communes de Lonay et de Chigny ont confirmé un intérêt de principe, sous réserve du coût de cette analyse. Les communes d'Echichens, Préverenges et Tolochenaz ont décliné l'offre.

Pour permettre aux communes de Morges, de Lonay et de Chigny de se prononcer définitivement sur leur intérêt, deux devis pour une thermographie aérienne ont été demandés. Ils sont en cours d'élaboration (attendus pour début septembre 2010) et permettront d'estimer les coûts liés à une telle opération ainsi que les prestations incluses. Par souci de précision et de fiabilité de l'offre, ces devis seront basés sur des données récoltées dans les trois communes (plans cadastraux, bâtiments, population, ...).

Une fois ces devis reçus, il s'agira de définir une clé de répartition des coûts et de demander aux Municipalités de Chigny et Lonay de prendre position sur l'offre et sur leur volonté de mener à bien ce projet.

5 POSITION DE LA MUNICIPALITE

Il est proposé d'attendre les résultats des devis et la prise de position officielle des communes de Chigny et Lonay pour se déterminer de manière définitive sur le fait de mener ou non une thermographie aérienne.

Comme le souligne le postulat du Groupe Socialiste, Verts, POP et indépendants, le potentiel d'économie d'énergie lié à l'assainissement du milieu bâti est réellement important.

Pour la Municipalité, tant dans le cadre du renforcement de la stratégie énergétique de la Ville que de l'Agenda 21, l'assainissement des bâtiments est une problématique majeure. C'est pourquoi il est préconisé, indépendamment de la thermographie aérienne, de mettre plus fortement l'accent sur des mesures directes d'assainissement.

Ainsi, la Municipalité envisage d'intégrer la problématique de l'assainissement des bâtiments dans le Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

L'Agenda 21 de la Ville de Morges a mis en évidence la nécessité de redynamiser ce Fonds et d'en clarifier les critères. Grâce au "Programme Bâtiments" du Canton et de la Confédération (dès 2010), des critères clairs peuvent être établis. Dès lors, une adaptation du règlement pour le Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a été engagée et sera finalisée au cours du 2^e semestre 2010.

Ainsi, il est prévu :

- d'établir des critères clairs pour la subvention des rénovations et des assainissements énergétiques des bâtiments;
- de prévoir l'octroi de subventions pour l'analyse énergétique des bâtiments, notamment dans le cadre de l'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Ce certificat attribue une étiquette énergétique au bâtiment et donne des indications sur les améliorations pouvant être apportées.

A cette occasion, une opération de communication à la population pourrait être envisagée pour promouvoir le Fonds et sensibiliser les propriétaires à la problématique de l'assainissement énergétique des bâtiments.

6 CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance de la thématique, la Municipalité veut soutenir plus fortement les efforts menés en terme d'assainissement énergétique sur le territoire communal via le Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Concernant la thermographie aérienne, la décision de l'effectuer sera prise ultérieurement. Une fois que le coût et les partenaires potentiels de cette opération seront connus, il sera possible d'établir une analyse coûts-bénéfices permettant de définir la suite à donner à cette proposition.

Par conséquent, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente détermination.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 août 2010.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2010.